



(Version du 12/05/2015)

Résumé du Jeu

Dates du Jeu : du Mercredi 06 Mai 2015 au Lundi 31 Août 2015.

Règles : Jeu avec obligation d'achat intitulé Grand Jeu MINI, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Pour jouer :

- 1) Acheter des boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® françaises, c'est-à-dire dire vendues en France métropolitaine ou sur la e-boutique NESCAFÉ®Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français.
- 2) Se munir du code renseigné à l'intérieur de la boîte et se rendre sur le site www.dolce-gusto.fr,
- 3) Se connecter ou créer un compte
- 4) Rentrer le code qui se trouve à l'intérieur de la boîte de capsules. Le joueur sait immédiatement s'il a gagné ou pas.
- 5) 3 codes joués = 1 participation au tirage au sort

Dotations :

- Pour les instants gagnants, les joueurs ont la possibilité de gagner une machine GENIO® MINI, un travel mug* MINI, un lot de 2 tasses à espresso POP en verre, un porte-capsules BUBBLE noir, un lot de 2 tasses à espresso ICONIQUE, une boîte de rangement de capsules ou une boîte de 4 échantillons de capsules.
- Pour le tirage au sort, le gagnant remportera une voiture MINI COOPER.

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLÉ FRANCE S.A.S., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7 boulevard Pierre Carle – 77186 Noisiel (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du Mercredi 06 Mai 2015 au Lundi 31 Août 2015 inclus 23h59 heure française, un jeu avec obligation d'achat intitulé Grand Jeu MINI (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.dolce-gusto.fr.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille. Le nombre de participations est limité à 1 par foyer (1 compte sur le Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto®, même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail par foyer).

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Les packs de NESCAFÉ® Dolce Gusto® Espresso, Lungo, Chococino et Cappuccino.
- Sur le Site Officiel de NESCAFÉ® Dolce Gusto®.
- Réseaux Sociaux comme Facebook, Instagram et autres.
- Via une newsletter envoyée à tous les membres du Club my NESCAFÉ® Dolce Gusto® et une autre newsletter envoyée aux personnes ayant renseigné leur adresse e-mail pour recevoir l'information du début du jeu sur notre site.

4. Dotations mises en jeu

Lot	Quantité	Coût unitaire
Voiture MINI Cooper	1	18 000,00 €
Machine MINI	50	149,99€
Travel mug* MINI	100	18,00€

*Travel Mug = mug à emporter

* My = mon

Porte capsules bubble noir	100	17,99€
2 Tasses à espresso POP en verre	200	12,99€
2 Tasses à espresso ICONIQUE	100	10,99€
Boite métallique rangement caps	200	8,99€
Boite échantillon * 4	2200	2,00 €

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Pour information auprès des participants, la dotation « voiture » ne comprend pas :

- Le paiement de la carte grise et de l'assurance.
- Le paiement du carburant.

La dotation devra impérativement être retirée par une personne titulaire du permis de conduire (plus de détails à l'article 7). Le gagnant devra venir récupérer sa voiture à Paris. La Société Organisatrice et le gagnant conviendront des modalités de transport jusqu'au lieu où retirer le véhicule.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Comme expliqué dans l'introduction, le Jeu est divisé en deux parties, une première sous la forme d'instants gagnants et la deuxième sous la forme d'un tirage au sort.

5.1 Instants Gagnants

5.1.1 Connexion et inscription au site du Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Récupérer un code de participation imprimé à l'intérieur d'une boîte de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® française, c'est-à-dire dire vendues en France métropolitaine ou sur la e-boutique Nescafé® Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français ;
- Se connecter sur le site www.dolce-gusto.fr du 6 Mai au 31 Août 2015 (23h59 - heure française)
- S'inscrire sur le Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto® (à noter que cette inscription est gratuite et sans engagement) ;
- Utiliser le code de participation sur le site ;
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement » ;
- Puis valider sa participation en cliquant sur « Je joue » ;
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide sa participation avec le bouton « Je Joue ».

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné une des dotations mentionnées à l'article 4 (hormis pour la voiture qui est attribuée par un tirage au sort), et un e-mail de confirmation du gain leur sera envoyé. A ce titre, seules les données contenues dans le système d'information de la Société Organisatrice feront foi.

5.1.2 Saisie d'un code

Pour participer, les personnes doivent saisir un code et le valider avant le 31 Août 2015 (23h59 - heure française).

Les codes de participation sont imprimés à l'intérieur de toutes les boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® françaises, c'est-à-dire dire vendues en France métropolitaine ou sur la e-boutique Nescafé® Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français.

*Travel Mug = mug à emporter

* My = mon

Chaque code n'est valide qu'une seule fois durant la durée totale du Jeu.

Les codes erronés, faux ou d'origine frauduleuse ne seront pas pris en considération.

Pour valider le gain, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander aux gagnants l'emballage original ou l'original du courrier reçu, porteurs du Code.

5.2 Tirage au sort

L'accumulation de trois codes introduits (gagnants ou non) donne droit à la personnalisation de la voiture avec les couleurs NESCAFÉ® Dolce Gusto®. Une fois la personnalisation validée, le consommateur participera au tirage au sort pour gagner la voiture MINI. La personnalisation n'a pas d'incidence sur les caractéristiques de la voiture à gagner.

Un tirage au sort sera réalisé parmi tous les utilisateurs ayant collecté 3 vignettes ou plus, par multiple de 3 vignettes. Le nombre de bulletins pour le tirage au sort est limité à 9 par foyer.

5.3 Informations complémentaires

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

6.1 Instants Gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

6.2 Tirage au sort

Le tirage au sort (cf. article 5.2) aura lieu dans un délai de 30 jours à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les participations conformes au présent règlement.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les dotations remportées via un instant gagnant seront envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Pour la voiture, la dotation devra être retirée à Paris par une personne titulaire du permis de conduire. La Société organisatrice et le gagnant conviendront des modalités de transport jusqu'au lieu où retirer le véhicule (voir article 4).

*Travel Mug = mug à emporter

* My = mon

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu au 7 boulevard Pierre Carle – 77186 Noisiel pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice pourra être amenée à photographier et/ou interroger le gagnant de la voiture lors de la remise de sa dotation. Il lui sera alors demandé de signer une autorisation d'utilisation d'image permettant notamment à la Société Organisatrice de reproduire/adapter à titre gratuit son image et/ou ses propos sur Internet (notamment sur les sites appartenant à la Société Organisatrice et sur ses pages/comptes sur les réseaux sociaux) dans toute publication destinée à mettre en avant le Jeu. Cette autorisation sera donnée pour le monde étant donnée la nature transfrontalière de ce support. Ces éléments sont des conditions essentielles à la remise de la dotation.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu www.dolce-gusto.fr jusqu'au 30 Septembre 2015.

Il sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande (conditions de remboursement à l'article 10).

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Remboursement des frais de participation

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais de demande du règlement sont remboursables au tarif lent en vigueur (base -20g) sur demande écrite accompagnée d'un RIB/RICE avec IBAN envoyée avant le 07/12/2015 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : Service Consommateurs, Nestlé France, BP 900 Noisiel, 7 boulevard Pierre Carle, 77446 Marne la Vallée Cedex 2.

Toute demande de remboursement tardive, incomplète, illisible ou comportant des données erronées sera considérée comme nulle.

*Travel Mug = mug à emporter

* My = mon

Les participants qui ne se sont pas strictement conformés au présent règlement ou qui ont commis une fraude ou une tentative de fraude, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

11. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Nestlé France service Consommateurs : 7 boulevard Pierre Carle, Noisiel BP 900 77446 Marne la Vallée Cedex 2. Tel 0800970780 (appel gratuit depuis un poste fixe).

12. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de l'inscription au Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto® et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : Nestlé France service Consommateurs : 7 boulevard Pierre Carle, Noisiel BP 900 77446 Marne la Vallée Cedex 2. Tel 0800970780 (appel gratuit depuis un poste fixe).

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

*Travel Mug = mug à emporter

* My = mon